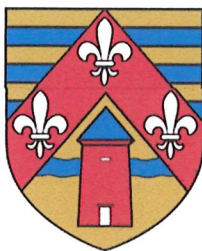


Weiler-la-Tour, le 9 juillet 2024



Avis au public

Publication de règlements communaux

La modification du Règlement général de police modifié a été adoptée par le Conseil communal en sa séance du 4 juin 2025, approuvée par le Ministère des Affaires intérieures en date du 6 juillet 2025 sous la référence AG03-2025-A026.

Le règlement en question devient obligatoire trois jours francs après la date de la publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture au public.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

le Bourgmestre,

le Secrétaire communal,

Vincent REDING



Dirk WEZENBERG